



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er AVRIL 1983 — VOL. 2, NO. 9

INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES

Lors de la séance du 18 avril dernier, le Conseil a adopté le règlement numéro V-744-83, règlement en vertu duquel la Ville se prévaut d'un nouveau pouvoir que le législateur lui a octroyé par l'entremise du projet de loi numéro 92 qui a été sanctionné en décembre 1982. La Municipalité avait en 1982 incité le gouvernement à agir en ce sens.

Jusqu'à date, lorsqu'un contribuable était en défaut de payer le premier versement de ses taxes à la date prescrite, le montant total de ses taxes devenait automatiquement dû et le trésorier devait obligatoirement charger les intérêts sur ce montant total.

En vertu des nouveaux pouvoirs qui lui sont accordés, la Ville a adopté le règlement dont il est fait état plus haut, règlement qui prévoit, à l'article 2, ce qui suit:

"2. Dans un cas où un débiteur a droit de payer ses taxes en deux versements et que le premier de ces versements n'est pas fait à son échéance, les règles suivantes sont décrétées par le présent règlement:

- a) sur la partie des taxes qui devait être payée lors du premier versement, le débiteur doit payer des intérêts suivant le taux fixé par le Conseil pour les arrérages de taxes;
- b) le débiteur n'est pas tenu d'effectuer le deuxième versement avant la date prescrite pour ledit versement;
- c) aucun intérêt n'est payable pour la partie des taxes visée dans le deuxième versement tant et aussi longtemps que la date d'échéance prescrite pour ledit versement n'est pas atteinte".

Ce règlement est applicable à partir de l'exercice financier 1983 de sorte que le trésorier fera les ajustements nécessaires pour les contribuables qui ont été en défaut de payer le premier versement à la date prescrite.

À ce sujet, le trésorier de la Ville a déjà pris les dispositions appropriées et il sera en mesure de procéder à ces ajustements dans un avenir rapproché.

SOMMAIRE

États financiers et surplus 1982

Concours Maisons Fleuries

Tarififications nouvelles

Retraite du Directeur de la Protection publique

Honneur au mérite

Les Sénateurs

Vente à l'encan

Cinquantenaire du Cercle des Fermières

Distribution de souvenirs

Prévention — Économies — Recyclage

Le greffe

Les loisirs d'été

FESTIVAL MUSICAL PROVINCIAL À L'ANCIENNE-LORETTE



Du 19 au 21 août se déroulera à l'Ancienne-Lorette une compétition provinciale de corps de tambours et clairons. 27 villes seront représentées dans les catégories "A", "B", "C". Plusieurs milliers de personnes

sont attendues pour cet événement qui soulignera aussi le 5e anniversaire de fondation des Sénateurs. Cette activité sera présentée à la Polyvalente et on y aménagera des estrades pouvant accueillir 6,000 personnes.

EMBELLISSONS LA VILLE

Les Loretains auront encore une fois l'occasion, cet été, d'embellir la ville grâce au concours "Maisons fleuries".

Pour souligner l'événement en 1983, le maire procédera à la plantation d'un arbre sur le terrain de l'hôtel de Ville le samedi 14 mai 1983. (Voir détails du concours en page 7).

Photo: Club photos Ancienne-Lorette par: Carol Robitaille et Roland Hamel.



**Semaine du grand nettoyage
du 9 au 14 mai**

SOUVENIR: Le monde de l'enseignement a connu des moments difficiles à l'Ancienne-Lorette. Ainsi dans une requête du 20 octobre 1851, 23 propriétaires du village expriment le désir de bâtir eux-mêmes leur école pour que les octrois gouvernementaux prévus pour la construction servent plutôt à payer le professeur.

Source: Lionel Allard.

LE MOT DU MAIRE



Marcel Pageau

Chers concitoyens,

Surplus budgétaire

Je suis extrêmement heureux, avec vous tous j'en suis certain, de constater que la municipalité de l'Ancienne-Lorette a réalisé un surplus budgétaire de 727 565,00\$ pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1982.

Ce bilan très positif en période de récession économique est en partie attribuable à une hausse des revenus de sources locales (466 509,00\$) tels intérêts élevés perçus sur des placements à court terme et intérêts prélevés sur des comptes de

taxes en souffrance (arriérés de taxes). La municipalité a par ailleurs dépensé 258 056,00\$ de moins que prévu suite à une baisse des taux d'intérêt pour des emprunts à court terme et sur des remboursements d'intérêt pour des emprunts à moyen et long termes.

En somme, la santé financière de l'Ancienne-Lorette est très saine et elle le demeurera en 1983 compte tenu du fait que nous continuerons à exercer un contrôle de tous les instants sur chaque geste administratif posé à l'hôtel de ville.

Saison de hockey

La saison des sports d'hiver intérieurs est terminée et, malgré la fermeture de l'Amphiglace pour les raisons que tous connaissent, nos équipes locales nous ont vaillamment représentés et se sont honorablement classées dans leur ligue respective.

Mes sincères félicitations et remerciements aux athlètes impliqués, aux entraîneurs et à tous les bénévoles qui ont dû redoubler d'efforts pour traverser sans encombre cet hiver difficile sur le plan des loisirs. Veuillez croire que tout est présentement mis en oeuvre pour corriger les vices de construction à l'Amphiglace et que les jeunes et moins jeunes pourront à nouveau jouir des avantages d'un aréna dès septembre prochain.

Festival musical

Nous aurons le privilège d'accueillir les 19, 20 et 21 août

prochain les participants au festival musical provincial. J'invite donc la population à collaborer avec les nombreux bénévoles et les membres du corps musical "Les Sénateurs de l'Ancienne-Lorette", à l'organisation de cet événement et à accueillir les visiteurs avec notre hospitalité et joie de vivre traditionnelles.

Loisirs

Il est temps de songer à vous inscrire aux différentes activités de notre service des loisirs. Nous possédons des équipements; à vous de les utiliser pour vous récréer et vous garder en forme.

Un 50^e anniversaire

Je souligne en terminant le 50^e anniversaire du Cercle des Fermières de l'Ancienne-Lorette. J'invite la population à participer aux fêtes qui souligneront cet événement et à rendre hommage aux membres de cet organisme qui oeuvrent depuis des années dans notre milieu communautaire et à qui nous devons la fondation de l'Hôpital St-Augustin.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1982 FONDS D'ADMINISTRATION

Revenus

	Résultats	Budget
Taxes	5 857 257	5 866 372
Compensations tenant lieu de taxes	551 796	493 557
Services rendus à la Communauté urbaine de Québec — service de la dette	11 316	11 316
Autres services rendus	225 307	289 368
Autres revenus de sources locales	535 299	271 255
Revenus de transferts	288 288	183 486
		7 115 354
		145 690
		7 261 044

Dépenses et engagements

	Résultats	Budget
Administration générale	1 048 814	1 082 356
Sécurité publique	674 089	698 885
Transport routier	467 847	507 158
Hygiène du milieu	712 614	707 942
Santé et bien-être	10 146	10 500
Urbanisme et mise en valeur du territoire	86 959	89 262
Loisirs et culture	572 660	531 915
Autres activités	336 995	355 663
Dépenses en immobilisations	32 746	17 400
Frais de financement	2 461 971	2 716 731
Autres dépenses	598 147	543 232
	7 002 988	7 261 044

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES: **727 565\$**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1982

ACTIF

Fonds d'administration

	1982	1981
Encaisse	88 661	139 604
Dépôt à terme	690 000	—
Comptes à recevoir	—	—
Taxes	475 383	454 741
Autres	113 925	65 945
Dû par le fonds de règlements d'emprunt en cours	297 221	565 532
Dû par La Société Amphiglace Inc.	—	8 480
Stocks — au coût	20 000	20 000
	1 685 190	1 254 302

PASSIF

Fonds d'administration

	1982	1981
Comptes à payer et engagements	517 729	567 207
Dû au fonds de roulement	254	—
Dû à Les Loisirs de l'Ancienne-Lorette Inc.	—	4 983
Revenus reportés	67 823	42 400
	685 806	614 590
Réserve pour parcs et terrains de jeux	10 625	18 874
Surplus réservé	490 228	145 690
Surplus disponible	598 531	475 148
	1 685 190	1 254 302

Le fonds d'administration sert à comptabiliser les transactions courantes de la municipalité telles que prévues au budget annuel. Le bilan du fonds d'administration présente la situation financière résultant des transactions relatives au fonctionnement de la municipalité et de ce fait comprend surtout des actifs et des passifs à court terme.

Fonds des règlements d'emprunt en cours

	1982	1981
Encaisse	13 375	186 509
Comptes à recevoir	8 000	—
Règlements d'emprunt en cours	543 895	530 331
Refinancement en cours	—	516 000
	565 270	1 232 840

Fonds des règlements d'emprunt en cours

	1982	1981
Dettes bancaires	—	158 278
Comptes à payer et frais courus	35 381	37 528
Dû au fonds d'administration	297 221	565 532
Montants affectés aux règlements d'emprunt en cours	121 642	381 659
Soldes disponibles sur règlements d'emprunts terminés	111 026	89 843
	565 270	1 232 840

Le fonds des règlements en cours sert à comptabiliser les deniers affectés au financement des dépenses autorisées par un règlement d'emprunt jusqu'à ce que le financement permanent soit réalisé.

Fonds de roulement

	1982	1981
Encaisse	44 610	79 947
Dû par le fonds d'administration	254	—
Dépenses financées à long terme	158 673	126 110
Escompte et frais d'émission	3 667	3 933
	207 204	209 990

Fonds de roulement

	1982	1981
Comptes à payer	7 204	—
Dû à Les Loisirs de l'Ancienne-Lorette Inc.	—	9 990
	7 204	9 990
Capital financé par règlements d'emprunt	—	—
Montant remboursé	59 700	50 500
Montant non remboursé	140 300	149 500
	200 000	200 000
	207 204	209 990

Le fonds de roulement sert au financement de biens de capital et peut également servir comme source de financement provisoire pour l'administration courante.

LOCATION DE L'AMPHIGLACE

Le Conseil municipal a adopté une nouvelle tarification pour la location de l'Amphiglance au cours de la saison 1983-1984.

	Septembre 1983	Janvier 1984
Scolaire	40\$	45\$
Privé (jour)	60\$	65\$
Privé (soir)	80\$	85\$
Privé (nuit)	70\$	75\$
Junior B	80\$	85\$
	40\$	45\$
Patinage libre	1\$ pour tous	1\$ pour tous
	Gratuit — 12 ans	Gratuit — 12 ans
Hockey libre	3\$ par joueur	3\$ joueur
Tournoi Bantam	40\$	45\$
Location estivale	25\$ /heure	25\$ /heure
	300\$ /jour (local)	300\$ /jour (local)
	400\$ /jour (extérieur)	400\$ /jour (extérieur)
École de hockey	40\$	45\$
Tournois ou autres après entente minimum	40\$	45\$

LA SEMAINE DU GRAND NETTOYAGE

Cette année elle a lieu du 9 au 14 mai. Comme ce fut le cas au cours des années antérieures, les camions de la ville circuleront dans les rues pour vous débarrasser des déchets "monstres" qui habituellement ne sont pas recueillis lors de la cueillette régulière. Les camions passeront les mêmes journées que les préposés à la cueillette dans chaque quartier de la ville. Près du garage municipal il y a aussi un "container" en permanence qui vous permet de vous débarrasser à l'année de vos monstres. On demande toutefois à la population de ne pas l'utiliser pour les ordures régulières.

LE VANDALISME À L'ANCIENNE-LORETTE



Le vandalisme a déjà coûté cher aux contribuables de l'Ancienne-Lorette. Il se manifeste habituellement au retour du printemps lors de la reprise des activités extérieures sur le site des Loisirs. Même si la situation s'est améliorée au cours des dernières années, la Police doit assurer une surveillance quotidienne aux équipements municipaux. Ce n'est pas uniquement l'affaire de la police cependant. Les parents ont un rôle à jouer auprès des leurs. De plus, les personnes qui voient des jeunes endommager les biens publics se doivent de communiquer rapidement avec la Police à 872-9818. Ces équipements appartiennent à tous ce qui veut dire que chacun devrait en prendre soin.

RETRAITE BIEN MÉRITÉE



Après 19 années de loyaux services à titre de directeur du Service de la Protection publique, monsieur Léopold Savard prend une retraite bien méritée.

Le Conseil municipal, le personnel d'encadrement de même que le personnel du Service de la Protection publique ont voulu rendre un témoignage à Monsieur Savard à cette occasion et une réception a été organisée le 24 mars.

Lors de cet événement, chacun des groupes a présenté un souvenir à M. Léopold Savard et on aperçoit sur la photo, dans l'ordre habituel, le maire Marcel Pageau, M. Léopold Savard et l'agent Pierre Gagnon.

NOUVELLE TARIFICATION POUR LE TRANSPORT PAR AMBULANCE



La Ville de l'Ancienne-Lorette a modifié son tarif pour le transport par ambulance à la suite d'une directive du Gouvernement provincial. Il en coûte maintenant 64,00\$ pour la prise en charge d'un malade. À cela s'ajoute une somme de 1,60\$ pour chaque kilomètre (2,56\$ pour chaque mille) parcouru avec le malade. Si l'ambulance doit transporter plus d'une personne lors d'un même voyage, ce qui peut arriver lors d'un accident ou d'un incendie, il en coûte alors 32,00\$ pour tout malade additionnel. Le Gouvernement du Québec acquitte les frais.

Pour les citoyens de la municipalité, seulement la moitié du tarif s'applique.

TRAVAIL RÉCOMPENSÉ

Le Centre Jardin Hamel du Boulevard Hamel à l'Ancienne-Lorette a mérité le trophée "Habitat-83" dans la catégorie Aménagement extérieur détaillant. Il s'agit d'un concours annuel qui vise à souligner le travail fait par tous ceux qui exploitent ce genre de commerce. Il y avait cinq finalistes sur les rangs et c'est le Centre Jardin Hamel qui a récolté les grands honneurs. Sur la photo, on aperçoit le récipiendaire, M. Gaétan Hamel avec son trophée. Les juges ont visité les finalistes durant l'hiver et ont choisi celui qui présentait le meilleur aménagement de son commerce.



RECYCLAGE: PARLONS PARTICIPATION

Papier journal, une tonne et demie chaque semaine

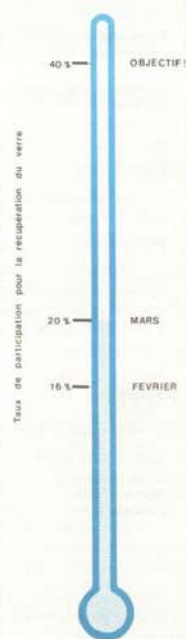
Le taux de participation à la récupération du papier journal a diminué légèrement par rapport à la même période l'an passé. Recyclage-Québec ramasse en moyenne une tonne et demie de vieux journaux chaque semaine, soit cinq tonnes par mois, alors que l'an dernier on ramassait entre cinq tonnes et demie et six tonnes par mois. On considère que le taux de cette année est satisfaisant, compte tenu que le dépôt de l'hôtel de ville est un de ceux où le plus de journaux sont ramassés à chaque cueillette dans la Communauté urbaine de Québec.

Verre, plus de 38,000 pots!

Seulement trois mois depuis le début de la récupération du verre, et on constate déjà un taux de participation de 20%. L'objectif de Recyclage-Québec est d'atteindre un taux de participation de 40% chez la population de l'Ancienne-Lorette.

On a atteint déjà la moitié de notre objectif, dans un temps relativement court, ce qui dépasse les prévisions. Il ne faut pas oublier que la récupération du verre est un programme nouveau dans la région.

Ce 20% de participation représente 38,880 pots et bouteilles, soit 14,58 tonnes. Imaginez la quantité récupérée si l'objectif est atteint! Autant de verre qui ne finira pas dans un site d'enfouissement...



MODE DE PAIEMENT

Le paiement pourra s'effectuer en deux versements, lorsque le total de la facture excède 75,00\$. À ce moment, les modalités suivantes s'appliqueront:

- 50% du total de la facture payable à la date de l'inscription
- la balance payable par chèque postdaté 10 jours avant le début de l'inscription.

REMBOURSEMENT D'UNE INSCRIPTION

Pour le remboursement d'une inscription à une activité de loisir, seuls les motifs suivants seront retenus:

- a) Incapacité physique (maladie ou accident) sur présentation d'un billet du médecin;
- b) Déménagement (preuve du lieu de résidence);
- c) Conflit d'horaire avec une activité de loisir reconnue;

Cependant, les modalités suivantes devront s'appliquer:

- a) Si la demande parvient plus d'un mois avant le début de l'activité, une retenue de 15% pour frais d'administration sera effectuée;
- b) Si la demande parvient à l'intérieur du mois précédant le début de l'activité, une retenue de 25% pour frais d'administration sera effectuée;
- c) Si la demande parvient dans les dix premiers jours du début de l'activité, une retenue de 50% pour frais d'administration sera effectuée;
- d) Si la demande parvient plus de dix jours après le début de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

TARIFICATION FAMILIALE

PLAN FAMILIAL

Une tarification spéciale sera consentie à toute famille (trois membres et plus) s'inscrivant à diverses activités et ce, lors des séances d'inscription centralisées. Ce plan familial s'adresse uniquement aux résidents de l'Ancienne-Lorette, et la réduction consentie est la suivante:

10% sur le total de la facture	50,00\$ à 74,99\$
20% sur le total de la facture	75,00\$ à 99,99\$
25% sur le total de la facture	100,00\$ et plus

Un montant maximum de 50,00\$ de réduction sera possible pour une même inscription centralisée.

Un rabais consenti en vertu de la politique de tarification familiale sera versé par chèque quelques jours après la période d'inscription centralisée. Par contre, si une personne s'est prévalu du paiement en deux versements, le remboursement sera fait lorsque le deuxième paiement aura été encaissé par la Municipalité.

INSCRIPTION POUR LES NON RÉSIDENTS

Lors de la séance d'inscription centralisée qui se tiendra le 7 mai à la Hutte, aucune inscription pour les gens résidant à l'extérieur de l'Ancienne-Lorette ne sera acceptée.

À compter du lundi 9 mai, les inscriptions pour les non résidents seront acceptées dans toutes les activités avec une MAJORATION DE 50% du coût initial d'inscription. (Les inscriptions devront se faire au centre administratif du Service des Loisirs, à 1729 rue Arthur et sont conditionnelles AUX PLACES DISPONIBLES pour chacune des activités.

PROGRAMME POUR LES BOUTS D'CHOUX

6 — 8 ans (mixte)

HORAIRE

Du lundi au vendredi
9h00 à 11h30
13h00 à 15h30

La durée de la programmation est de 6 semaines, mais tu peux t'inscrire par session de 2 semaines.

- (1) 4 juillet au 15 juillet
- (2) 18 juillet au 29 juillet
- (3) 1er août au 12 août

COÛT

25,00\$ chaque session

Les jeunes inscrits à ce programme auront l'opportunité de participer à des activités très variées dans le cadre du terrain de jeux local.

Les jeunes inscrits à ce programme auront également l'opportunité de participer, une (1) journée par semaine, à une (1) sortie organisée ou à une (1) journée spéciale.

Voici un aperçu des activités offertes aux bouts d'choux:

Athlétisme	Ateliers de clowns	Brico-Nature
Sports modifiés	Bricolage	Interprétation de la nature
Jeux aquatiques		Expression Corporelle

ACTIVITÉS ES

4 JUILLET AU

DATE DE SAMEI

E

HÔTEL L'ANCIENNE

H

9h0

ACTIVITÉS AQUATIQUES

COURS DE NATATION

En ce qui concerne les activités aquatiques, il est possible de suivre des cours de natation. Ces cours seront dispensés par des moniteurs qualifiés.

NIVEAUX OFFERTS

— Aqua-bébé (20 heures)	20,00\$
— Pré-juvénile (30 heures)	30,00\$
— Juvénile (30 heures)	30,00\$
— Junior (30 heures)	30,00\$

Ces cours seront dispensés en avant-midi entre 9h30 et 13h30. Un horaire personnel sera remis au participant au moment de l'inscription.

PLACES DISPONIBLES

48 places sont disponibles

Les cours seront donnés sur une période de 6 semaines entre le 4 juillet et le 12 août. Chaque participant bénéficiera de 30 heures de cours au total.

BAINS LIBRES

La piscine sera ouverte au public pour la pratique libre de la natation, tous les jours de la semaine entre 14h00 et 16h30, à compter du 25 juin jusqu'au 19 août.

En soirée la piscine sera ouverte entre 18h30 et 20h00.

— ADMISSION GRATUITE POUR TOUS

ACTIVITÉS SPÉCIALES (9 — 13 ans)

Ce programme vise uniquement les jeunes entre 9 et 13 ans et ne comporte qu'une journée d'activités par semaine. Par contre, il est nécessaire de s'inscrire au programme dans son entier, soit les 6 activités spéciales.

- Mercredi le 6 juillet
- Mercredi le 13 juillet
- Mercredi le 20 juillet
- Mercredi le 27 juillet
- Mercredi le 3 août
- Mercredi le 10 août

Les principales activités spéciales qui seront planifiées seront les suivantes:

- Cyclotourisme
- Randonnée à la Jacques-Cartier
- Escalade
- Canot Camping
- Voile
- Jardin des Pionniers
- Citadelle de Québec
- Vieux Québec
- Interprétation de la nature
- Garde Côtière Canadienne
- Base des forces armées Valcartier

Visite Industrielle

Chaque activité sera étonnante et amusante. Le coût comprend le matériel et l'animation au moment de chaque activité.

Le coût de participation est de 30,00\$.

INITIATION À LA VOILE

Le Service des loisirs en collaboration avec le Service de la voile offrira pour une première année.

L'école de voile est située à la baie et évolue dans la baie.

Les cours s'adresseront aux jeunes de 9 à 13 ans. Les cours sont d'un après-midi. À la fin du cours, l'élève recevra un certificat attestant de sa participation.

Le coût d'inscription et d'inscription comprend le matériel.

Les cours de voile se dérouleront à la

Voile Blanche I — II — III

Ces cours vise à rendre les jeunes capables de la voile par conditions.

- la terminologie et les notions de sécurité
- le matelotage;
- la pratique des manoeuvres de base;
- les notions de direction.

Cours disponibles

Cours no 9	11, 12, 13, 14
Cours no 13	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

Coûts: 50,00\$

PROGRAMME DE VOILE

Quelques municipalités ont mis en place des programmes de plein air accessibles. La municipalité de l'Ancienne-Lorette est responsable de la coordination et assure le matériel.

Séjour au Centre de Plein Air

Le coût total pour la participation est de 50,00\$.

Ce coût comprend:
1. Transport aller-retour
2. Air la Vigie.

IVALES ÉTÉ 83

AOÛT (6 semaines)

INSCRIPTION

MAI 1983

ROIT

VILLE DE E-LORETTE

RES

15h00

ar du personnel d'animation res-
droits d'accès, le personnel d'en-
sport sera chargé séparément au

l'ensemble des activités est de

de l'Ancienne-Lorette, en colla-
de la Ville de Cap-Rouge, offriri-
surs d'initiation à la voile.

bouchure de la rivière Cap-Rou-
rons sur le fleuve St-Laurent.

airement aux jeunes de 12 à 17
e 25 heures réparties sur 6 jours.
remettre un carnet de la Fédéra-

1,00\$ sur les 6 jours. (Le coût
l, mais exclut le transport).

r dériveur Bombardier 4.8

pant autonome dans la pratique
s et comprend:
de base;

départ et d'arrivée;
libre et de propulsion.

juillet
s
juillet
s.

AIR

gion de Québec se sont regrou-
pulation respective des program-
s de l'été prochain. Chacune des
application du programme et la
rmanents du service des loisirs.

rigie

séjour est de 33,00\$.

enne-Lorette au Centre de Plein

2. Tous les repas.
3. Le coucher.
4. Tout l'équipement nécessaire aux activités qui se dérouleront sur place.
5. Personnel d'encadrement et d'animation.

Séjours offerts

Âge: 7 — 8 ans
Date: 14, 15 juillet
Horaires: Départ 14 juillet 83 à 8h00
Retour 15 juillet 83 à 17h00

Âge: 9 — 10 — 11 ans
Date: 11, 12 août
Horaires: Départ 11 août 83 à 8h00
Retour 12 août 83 à 17h00

Âge: 12 — 13 — 14 ans
Date: 28, 29 juillet
Horaires: Départ 28 juillet 83 à 8h00
Retour 29 juillet 83 à 17h00

Équipement obligatoire

Seule le sac de couchage est requis comme équipement obliga-
toire.

PROGRAMME EXPLORATION PLEIN AIR

En collaboration avec l'École Exploratif Plein Air du Québec Inc.

1er programme: Camp de jour

1er séjour: 4 au 21 juillet 83 (3 semaines)
2e séjour: 25 juillet au 11 août 83 (3 semaines)

Ces camps de jour sont offerts aux participants âgés entre 10 et 13 ans.

L'horaire d'opération pour chaque jour se situe entre 9h00 et 16h30.

Chaque séjour est d'une durée de 3 semaines à raison de 4 jours par semaine.

Le coût total pour un séjour de 3 semaines est de 170,00\$. Ce tarif comprend le transport aller-retour de l'Ancienne-Lorette au point de ralliement central, les frais d'encadrement et d'animation, de nourriture lors des séjours en camping et tous les frais inhérents à l'application des stages de sensibilisation et des droits d'accès et de séjour dans les parcs.

Le participant devra fournir son sac de couchage et un sac pour transporter ses effets personnels.

Le participant devra apporter son lunch sauf pour les fois telles que spécifiées au début de la description des éléments fournis.

Quelques exemples d'activités qui seront offertes dans les campus de jour

Première semaine

Lundi: Sensibilisation aux techniques du canotage.

Mardi: Randonnée dans un parc pour porter une attention particulière aux plantes et aux fruits sauvages comestibles.

Mercredi: Sensibilisation à l'escalade.

Jeudi: Randonnée dirigée à la bicyclette.

Deuxième semaine

Lundi: Exploration des cavernes.

Mardi: Initiation aux techniques du canotage.

Mercredi: Camping en milieu semi-urbain.

et jeudi:

Troisième semaine

Lundi: Préparation à un canot-camping pour 3 jours.

Vous devinez... Orientation en forêt, jeux de nuit... Utilisation rationnelle de son milieu environnemental.

Au travers de chacun des thèmes quotidiens, viendront se joindre des films, des jeux de groupes et tout autre activité ayant pour but de développer chez le participant l'esprit d'organisation, de communication avec son groupe et d'alimenter davantage l'intérêt de son bien être dans son milieu familial.

2e programme: Séjour d'une semaine intensive

Chaque séjour est d'une durée de 5 jours

(Lundi au vendredi)

Ces séjours s'adressent au 13 — 17 ans

Dates disponibles pour les séjours:

4 juillet au 8 juillet

11 juillet au 15 juillet

18 juillet au 22 juillet

25 juillet au 29 juillet

1er août au 5 août

8 août au 12 août.

Le coût de chaque séjour est de 125,00\$ ce qui comprend le logement, la nourriture, le matériel d'animation, le personnel responsable, etc...

Contenu type d'un séjour

Séjour de 5 jours consécutifs dans un milieu sauvage durant lequel le canot sera le moyen de transport pour donner accès à des sites propices à la randonnée pédestre, l'escalade de rocher, l'interprétation écologique, etc...

Endroits: Les réserves Tantaric, Portneuf ou Jacques-Cartier.

Buts: Développer chez l'adolescent le sens des responsabilités individuelles et de groupes, sa responsabilité quant à la protection de l'environnement et à son utilisation rationnelle, acquérir une manière saine et enrichissante d'occuper ses loisirs.

3e programme: Séjour de deux semaines intensives

Ces séjours s'adressent au 14 — 17 ans

Dates disponibles pour les séjours:

3 juillet au 17 juillet

17 juillet au 31 juillet

Ces séjours se tiendront dans la réserve Portneuf, des Laurentides ou le réservoir Gouin.

Coût d'un séjour: 250,00\$ tout compris.

Contenu: Similaire au contenu des séjours de 5 jours mais avec plus d'élaboration et de profondeur.

Pour plus de détails, on peut communiquer avec le service des loisirs et demander Monsieur Yvan Lachevrotière, à 871-3434.

OFFRES D'EMPLOI

PISCINE:

1 poste de surveillant sauveteur:

- Devra être qualifié selon les normes de la Croix-Rouge Canadienne
- Devra être âgé de 20 ans au 30 juin 1983
- De préférence résident de l'Ancienne-Lorette
- La durée de l'emploi est de 8 semaines et le salaire est à discuter.

1 poste d'adjoint au surveillant sauveteur:

- Devra être qualifié selon les normes de la Croix Rouge Canadienne
- Devra être âgé de 18 ans au 30 juin 1983
- De préférence résident de l'Ancienne-Lorette
- La durée de l'emploi est de 6 semaines à temps requis et le salaire est de 4,00\$/l'heure.

Programme pour les Bout D'Choux

- 4 postes sont disponibles (conditionnel au nombre d'inscriptions)
- Les candidats devront être âgés de 18 ans au 30 juin 83
- Les candidats devront posséder une expérience pertinente en animation auprès des jeunes
- Le salaire est de 4,00\$/l'heure.

N.B.: Pour l'ensemble de ces postes on peut se procurer des demandes d'emplois au bureau du Service des Loisirs au 1729 rue Arthur, et on peut obtenir des renseignements supplémentaires auprès de M. Yvan Lachevrotière à 871-3434. (Les offres d'emplois seront reçues jusqu'au 13 mai, 17h).

LA PRÉVENTION RAPPORTE



L'année 1982 a été satisfaisante sur le plan de la prévention des incendies à l'Ancienne-Lorette. Le service de lutte contre le feu a dû combattre 54 incendies dans toute l'année. Les dommages causés par ces feux atteignent les 92 000,00\$, ce qui est relativement bas pour une ville comme l'Ancienne-Lorette. De plus au cours de 1982 on ne déplore aucune victime. L'obligation d'avoir un détecteur de fumée permet de sauver des vies. C'est la raison pour laquelle la Ville de l'Ancienne-Lorette a adopté un règlement en ce sens. Un détecteur n'a pas pour effet de réduire le nombre d'incendies mais le ramonage obligatoire le permet. Détecteur et ramonage sont deux éléments qui assurent la sécurité chez nous. Photo Club Photos Ancienne-Lorette par Rolland Hamel.

LE CONGÉ DU 23

Le lundi 23 mai, c'est la fête de la Reine ou de Dollard. Les bureaux administratifs (Hôtel de Ville et Loisirs) seront fermés et il n'y aura pas de cueillette d'ordures ménagères.

DON DE LA VILLE AUX FERMIERES

La Ville de l'Ancienne-Lorette a décidé de verser une subvention de 1 000\$ au Cercle de Fermières afin de souligner le 50e anniversaire de cet organisme à l'Ancienne-Lorette. Cet argent servira à l'achat d'un métier à tisser. Une plaque sera installée sur le métier indiquant la participation de la Ville.

Au Québec, on retrouve 855 cercles de Fermières qui comptent 75 000 membres. Celui de l'Ancienne-Lorette en a 317. Le but du mouvement est de favoriser le développement social, culturel et moral de la femme par l'information et l'étude; de sensibiliser des femmes à l'importance d'assumer leurs responsabilités dans une société en continuelle mutation; de stabiliser les foyers par son influence dans la famille et la société; de maintenir les meilleures traditions et de conserver notre patrimoine.

Le symbole qui apparaît ici est si-



gnificatif: la femme au livre représente la culture; la femme qui tient un enfant représente l'épouse, la mère et l'éducatrice et la femme au tricot, le maintien des traditions.

HONNEUR BIEN MÉRITÉ

Un autre jeune de chez nous, Martin Mercier, âgé de 15 ans a mérité la Médaille d'Or aux Jeux de l'Hospitalité disputés au Saguenay. Dans la catégorie des 15 ans et moins, Mercier qui excelle dans le racquetball a défait tous ses adversaires par des pointages très significatifs. La Ville tient à le féliciter et lui offre ses meilleurs vœux pour l'avenir.



CHAQUE GOUTTE D'EAU COMPTE

Avec l'arrivée des beaux jours, on assiste à un usage abusif de l'eau. Il est bon de comprendre l'importance de cette ressource indispensable. Lavage d'auto, remplissage de piscine et arrosage des pelouses se traduisent souvent par du gaspillage auquel on n'attache pas d'importance.

Le tableau suivant fait réfléchir:

Les usages l'été

Usages extérieurs (Arrosage, lavage d'auto, remplissage de piscine)	30%
Usage de la chasse d'eau	30%
Lavage du linge, de la vaisselle, ménage	20%
Bains et douches	19%
Alimentation personnelle	1%



L'eau potable que l'on reçoit à la maison nous apporte le confort et la facilité. Cependant, dès qu'une baisse de pression se fait sentir ou qu'un bris affecte notre secteur cela se traduit par une forme de panique chez les utilisateurs. C'est pourquoi il est indispensable de limiter l'utilisation de l'eau.

La Ville ne demande aucunement de s'en priver mais d'en utiliser raisonnablement sans exagération.

VENTE À L'ENCAN

Au cours du mois de mai, la Ville procédera à une vente aux enchères de plusieurs articles qu'elle n'utilise plus et en particulier, d'un nombre important de bicyclettes non réclamées au cours des dernières années. Surveillez les journaux et le feuillet paroissial qui vous annoncera la date et l'heure précises.

LES VOLS À L'ÉTALAGE

Ce phénomène existe à l'Ancienne-Lorette comme partout ailleurs. L'an dernier le Conseil Québécois du Commerce au Détail a demandé à la Police de l'Ancienne-Lorette de participer à une campagne provinciale dans le but d'enrayer ce problème.

À l'Ancienne-Lorette on compte 40 commerces susceptibles d'être les victimes de voleurs. Chaque responsable de ces commerces a été rencontré par les policiers. Ces derniers les ont sensibilisés au phénomène et leur ont suggéré divers moyens pour ne pas attirer les jeunes voleurs comme l'étalage des produits et la façon de monter une vitrine. Dans bien des cas, les commerçants qui prenaient les jeunes sur le fait n'avaient pas la police. Ils téléphonaient aux parents tout simplement avec le résultat qu'il y avait souvent récidive. Les policiers ont donc fait comprendre aux propriétaires de commerces l'importance de téléphoner à la Sûreté. Certains jeunes pris en flagrant délit ont même avoué avoir commis plus de 60 vols. De là l'importance de travailler avec la police.

SEMAINE NATIONALE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

C'est du 15 au 23 mai que se déroule au Canada la semaine nationale du conditionnement physique. Un peu partout au Canada des activités sont prévues. Bien que peu nombreuses dans la région de Québec il est du ressort des citoyens et des organismes de les suggérer pour l'an prochain. On peut obtenir plus d'informations en communiquant avec le Service des Loisirs de l'Ancienne-Lorette à 871-3434.

DE FUTURS GRANDS CHAMPIONS



Les nôtres font bien les choses. L'équipe Atome A de l'Ancienne-Lorette, les Cougars, a gagné le Tournoi de St-Marc des Carrières lors d'une compétition le 20 mars dernier. Dans l'ordre habituel, on reconnaît sur la première rangée: Martin Amyot, Stéphane Otis, Nicolas Poirier, Alain Beauvillage, Daniel Lizée et Pascal Chalifour. Sur la 2e rangée: Yves Thibault, Marc-André Vignault, Serge Marcoux, Claude Bélanger, Gino Chamberland, René Blais et Serge Simard. À l'arrière: Michel Naud, Alain Lizée, ass.-entraîneurs, Gilles Blais, entraîneur et Maurice Otis, ass.-entraîneur.

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Pour faire suite au projet lancé l'an dernier, la Ville demande aux personnes intéressées à participer de s'inscrire avant le 1er juin.

CONCOURS MAISONS FLEURIES

La Ville de l'Ancienne-Lorette organise le concours "Maisons fleuries" et invite tous les citoyens à s'y inscrire.

La beauté de la municipalité repose sur la fierté de chacun de ses citoyens.

Le comité d'embellissement est formé de Mesdames Denise Forest, Nancy Parent, MM. Valère Bertrand, Armand Dubé, Denis Côté, Robert Lacombe et Jean-Louis Brown, président. Le conseiller Jacques Fauchon en est également membre.

LES RÈGLES DU CONCOURS

1. Les inscriptions devront être reçues avant 16h, le 23 juin 1983, à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette. Cette obligation vaut également pour les inscriptions par téléphone (872-9811).
2. Prendre connaissance des pré-requis et critères d'évaluation.
3. Jugement vers le début d'août: le jugement portera sur l'aspect décoratif apporté à la propriété par toutes plantes **visibles de la rue** (arbres, arbustes, haies, fleurs, rocailles, pelouse). La vigueur des plants (absence de maladie et d'insecte nuisible), la propreté et un contrôle des mauvaises herbes seront des critères importants.
4. Trois (3) prix de 100\$, 50\$ et 25\$ seront remis pour chacune des deux premières catégories mentionnées sur le bulletin d'inscription. Un prix unique de 25\$ sera remis à la catégorie du plus bel arbre.
5. Les gagnants des premiers prix des quatre premières catégories seront en possession d'un trophée fourni par nos commanditaires jusqu'à la prochaine saison. Ces gagnants verront leur nom s'ajouter à ceux déjà inscrits sur le trophée qu'ils reçoivent.
6. De plus, une plaque souvenir sera remise à chacun des gagnants des quatre premières catégories mentionnées sur le bulletin d'inscription.
7. Un prix de 25\$ sera attribué pour chacune des six catégories suivantes: plate-bande, rocaille, haie, boîte à fleurs ou jardinière, pelouse et potager.
8. Les juges, les membres du comité d'embellissement et du Conseil municipal ainsi que les employés de la municipalité sont exclus de ce concours.
9. D'autres prix pourront s'ajouter à ceux déjà mentionnés.
10. Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer à l'hôtel de Ville, au numéro (872-9811).

LES SÉNATEURS FONT BIEN LES CHOSES



La section des couleurs des Sénateurs a connu une saison de compétition très significative dans la classe avancée "A". Le 26 février à Victoriaville elle a remporté une 2e place sur 5 corps participants avec un pointage de 49,05%. Le lendemain à Ste-Foy, elle décrochait une première place sur 5 avec 51,3%. Le 12 mars, elle récoltait une première place à Victoriaville avec 53,95%. La plus récente compétition s'est déroulée le 9 avril à Montréal et les 17 jeunes filles qui forment la section des couleurs ont réussi à décrocher une deuxième position avec 54,9%. Les instructeurs sont: Josée Vézina, Sylvie Morel, Jean Villeneuve, Roseline Peticlerc et Jean Perron.

MAISONS FLEURIES JOURNÉE SPÉCIALE D'INSCRIPTION

Il y aura une journée spéciale d'inscription le 21 mai au Centre Jardin Hamel et en cas de pluie, c'est remis au 28 mai.

Un géranium sera remis à 50 premières personnes qui s'inscriront au concours, gracieuseté du Centre Jardin Hamel.

PRÉ-REQUIS

1. Inscription au concours.
2. La propriété inscrite doit être située à l'Ancienne-Lorette.
3. Tous les éléments à juger doivent être suffisamment visibles de la voie publique.
4. Avoir effectué un minimum d'embellissement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION (Unifamilial, multifamilial, commerce)

1. Les plantes doivent être en santé et exemptes de maladie.
2. Variété dans les coloris.
3. Étagement de la végétation.
4. Recherche de formes précises dans les plates-bandes (bordures d'allées, massifs, étagement et découpage près de la maison, masquage volontaire d'une partie du terrain).
5. Intensité de fleurissement s'étendant aux bâtiments secondaires et aux aires de repos et au potager.
6. Mariage des arbres et des arbustes, conifères et fleurs.
7. Existence d'un souci de protection du sol et des espèces fragiles par des espèces plus robustes.
8. Qualité de la taille des arbustes et des arbres.
9. Netteté du parterre (absence de mauvaises herbes et de débris).
10. Utilisation de compléments esthétiques à la décoration florale (pierres, jeux de lumière et d'eau, quais de bois, murs, clôtures, treillis de support, etc.)
11. Coefficient de difficulté à décorer avec les fleurs et arbustes inhérents soit à la disposition de la maison, du site, du degré d'ensoleillement, de l'exiguïté du terrain.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à déposer à l'Hôtel de Ville avant le 23 juin 1983 à 16 heures.)

Écrire en lettres moulées s.v.p.

**NOM: _____
 ADRESSE: _____
 CODE POSTAL: _____ Téléphone: _____

CATÉGORIES:

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| 1. Unifamilial _____ | 7. Haie _____ |
| 2. Multifamilial _____ | 8. Pelouse _____ |
| 3. Commerce _____ | 9. Potager _____ |
| 4. Le plus bel arbre _____ | 10. Boîte à _____ |
| 5. Plate-bande _____ | fleurs ou _____ |
| 6. Rocaille _____ | jardinière _____ |

** NOTE: La plaque souvenir des gagnant(es) portera le(s) nom(s) tel(s) qu'inscrit(s) sur le bulletin.
 Personne ne peut gagner dans plus d'une catégorie.

PRIX DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

Lors d'une récente assemblée, les édiles municipaux ont fixé les nouveaux prix pour la délivrance des documents de la ville. Cette nouvelle tarification a d'ailleurs été proposée par le Ministère des Affaires Municipales:

— Rapport d'accident (service de police)	5,00\$
— Certificat de toute nature	5,00\$
— Page photocopiée 8 1/2 X 11 ou 14	0,25\$
— Page dactylographiée ou manuscrite 8 1/2 X 11 ou 14	2,50\$
— Plan général des rues (imprimé)	2,50\$
— Copie du rôle d'évaluation: par unité	0,30\$
— Copie de règlement:	
la page	0,25\$
maximum	35,00\$
— États financiers	2,00\$
— Plan de cadastre	coût réel de la copie
— Liste de contribuables ou résidents	par nom 0,01\$
— Pour tous les autres documents, tels que: plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine, etc.:	coût réel de la copie

Ces tarifs entrent en vigueur le 1er mai 1983.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE SOUVENIRS

Lors d'une récente assemblée du Conseil de ville, une politique régissant la distribution de souvenirs a été adoptée et est maintenant en vigueur. Elle se définit comme suit:

1. Les souvenirs ne seront remis qu'à des groupes ou des participants, qui participent à des événements régionaux, provinciaux ou internationaux;
2. Les organismes qui pourraient se prévaloir du souvenir de la municipalité seraient les organismes reconnus, affiliés et partenaires du service des loisirs;
3. Pour toute demande de souvenirs supplémentaires, le demandeur devra en défrayer les coûts;
4. Toute demande de souvenirs devra être autorisée par le directeur du service, le directeur général ou le Conseil;
5. Chaque participant ne pourrait avoir gratuitement plus de deux souvenirs durant l'année d'opération de son activité;
6. Chaque groupe pourrait se prévaloir de souvenirs gratuitement qu'une fois durant l'année d'opération de l'activité. Cette dernière ne peut se rattacher aux deux types de souvenirs. La demande doit être soit pour les marcons ou les porte-cartes.

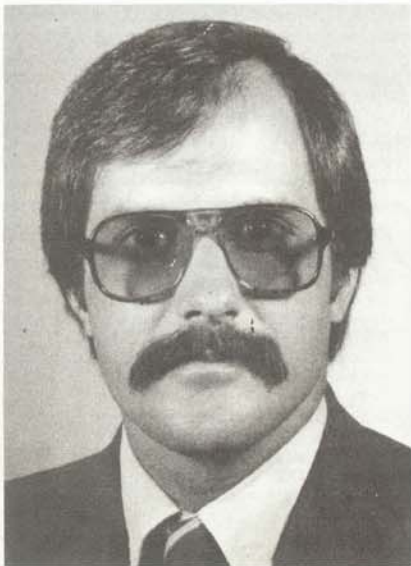
Note: Participant: Toute personne faisant partie d'un des groupes mentionnés à l'article 2 et qui participe à un événement.

Groupe: tout organisme ou sous-groupe d'organisme: ex: l'organisme Les Sénateurs; l'organisme Le Hockey mineur. Sous-groupe, une équipe de hockey du Hockey mineur.

À VOTRE SERVICE: LE GREFFE

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Comme c'est le cas pour tout organisme public, la Corporation Municipale doit conserver une quantité impressionnante de documents de tout genre.



Depuis très longtemps, la loi sur les Cités et Villes limitait la possibilité pour une personne de consulter ou d'obtenir copie des documents ainsi conservés.

En résumé, la loi ne permettait l'accès qu'à certaines catégories de documents, soit en particulier ceux qui faisaient l'objet de discussions par les membres du Conseil réunis en séance et ceux qui concernent la vie corporative de la Municipalité, telle la charte, les règlements, les contrats, les documents de nomination et d'assermentation des membres du Conseil et des officiers de la Municipalité et autres.

Cependant, en juin 1982, le Gouvernement du Québec a adopté une loi qui constitue un changement majeur en cette matière.

En effet, la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels vise deux (2) objectifs fondamentaux:

- assurer que toute personne puisse avoir accès aux documents des organismes publics, en prévoyant néanmoins certaines restrictions pour certains types de documents;
- assurer la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics.

Par cette réforme, près de 5 000 organismes publics, ministères et organismes gouvernementaux, organismes municipaux, organismes scolaires, établissements de santé et de services sociaux sont touchés.

Afin d'atteindre ces deux (2) objectifs, la loi soumet les organismes publics à certaines obligations dont celle qui consiste à classer ses documents de manière à en permettre le repérage.

Ainsi, pour être en mesure de se conformer à cette loi, la Ville de l'Ancienne-Lorette se doit d'établir et de tenir à jour une liste de classement indiquant l'ordre selon lequel les documents sont classés.

Cette liste doit être suffisamment précise pour faci-

liter la consultation par toute personne qui le demanderait.

Heureusement, depuis environ deux (2) ans, le service du Greffe de la Ville de l'Ancienne-Lorette travaille à l'implantation progressive d'un système de gestion des documents qui correspond à l'obligation prévue dans la loi adoptée par le Gouvernement en juin 1982.

Le système est déjà implanté ou en voie d'implantation dans les services du Greffe et du Contentieux, des Loisirs et de la Direction générale.

Incessamment, les services de l'Urbanisme et de la trésorerie emboîteront le pas.

L'instauration d'un système de gestion documentaire vise principalement cinq (5) objectifs:

- rendre uniforme le classement de documents et le mettre à la portée de tous les usagers;
- assurer un repérage rapide des documents actifs, semi-actifs ou inactifs;
- rendre possible une épuration systématique de la documentation;
- sauvegarder les documents essentiels;
- restreindre au minimum le volume de la documentation.

Par conséquent, si l'on se réfère au projet de calendrier suggéré pour l'entrée en vigueur de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la date du 1er janvier 1984 est actuellement proposée et d'ici-là, nous espérons que notre système de gestion documentaire sera suffisamment implanté pour faciliter le respect de la loi, tant au niveau des utilisateurs qu'au niveau de la Ville.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Me Gabriel Michaud, avocat

MAI À L'ANCIENNE-LORETTE

- Exposition des Fermières de 10h00 à 21h30 au sous-sol de la sacristie.
- Assemblée du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville à 20h00.
- Réunion mensuelle du Cercle de Fermières à 19h30 au sous-sol de la sacristie.
- Début de la Semaine du Grand Nettoyage.
- Assemblée générale Conseil de gestion du Mouvement Scout et Guide à 19h30 à l'hôtel de Ville.
- Sollicitation par les rues de la ville pour la vente de sacs verts utilisés pour les ordures ménagères. Une initiative des Sénateurs.
- Journée de la cueillette des conserves par les jeunes du Mouvement Scout et Guide en vue des camps. La balance des conserves non utilisées est remise à la St-Vincent-de-Paul de l'Ancienne-Lorette.
- Assemblée du Conseil municipal à 20h00 à l'hôtel de Ville.
- Réunion mensuelle de l'AFEAS au sous-sol de la sacristie à compter de 20h00; État de santé des femmes et présentation artistique de mets simples.
- Fête de la Reine ou de Dollard. L'hôtel de Ville est fermée et il n'y a pas de cueillette des ordures ménagères.
- Les Sénateurs organisent un Rodéo des Routiers. Il s'agit d'une compétition pour la conduite d'un camion. Endroit à déterminer; en soirée il y aura un souper, remise des trophées et danse.

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Louis Robitaille	872-4518
Cadets:	Pauline Carrigan	872-0643
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
Scouts et guides,		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Caroll Gagné	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Armand Beaupré	872-7258
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Association Locataires		
Place des Pionniers:	Mme Simone Roy	872-0344
Cercle des Fermières:	Elien Matte	871-1261
Chambre de Commerce:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chevaliers de Colomb:	Jean-Denis Lachance	872-6229
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Roger Paquet	872-2755
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:		
Service d'entraide	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Rayon de Soleil:		
St-Vincent de Paul:	Laval Monfette	872-0881
Tournoi Bantam:	Madeleine Gosselin	872-1633
	André Filteau	872-1977

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Greffe et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
Amphiglace (Aréna)		871-3434
Office Municipal		
d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

Maire:	Marcel Pageau	872-2170
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Quartier 2 (Notre-Dame)		872-2774
Paul-André Robitaille		
Quartier 3 (St-Paul)		872-7371
André Lessard		
Quartier 4 (St-Olivier)		872-9670
André Côté		
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		872-6294
Jean-Roch Côté		
Quartier 6 (Des Pins)		872-3326
André Roy		
Quartier 7 (Des Pins)		872-3277
Jacques Fauchon		



LE LORETTAIN

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québecor Inc.